



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/451
20 juillet 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATIONS DATEES DU 2 ET DU 6 JUI 1994 REÇUES DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Les textes de deux téléx datés du 2 et du 6 juin 1994 que l'Agence internationale de l'énergie atomique a reçus du Département général de l'énergie atomique de la République populaire démocratique de Corée sont communiqués ci-joint à tous les Etats Membres de l'Agence à la demande de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée.

Ces textes ont été reçus par le Secrétariat avant que la République populaire démocratique de Corée ne se retire de l'Agence.

**TELEX ADRESSE PAR LE DIRECTEUR
DU DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES
DU DEPARTEMENT GENERAL DE L'ENERGIE ATOMIQUE DE
LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

M. Bruno PELLAUD
Directeur général adjoint
Agence internationale de l'énergie atomique

le 2 juin 1994

Monsieur le Directeur général adjoint,

Je me réfère à votre télex du 31 mai 1994.

J'ai le regret de constater que les options proposées dans ce télex ne font que répéter pour l'essentiel la position antérieure concernant la sélection et la mise en réserve de barres de combustible.

La sélection et la mise en réserve de barres de combustible pour vérifier l'exhaustivité du rapport initial sur les matières nucléaires entrent dans le cadre des activités correspondant à une inspection *ad hoc*.

A l'heure actuelle, nous avons un statut unique du fait que nous avons suspendu l'exécution de notre retrait du TNP.

Par conséquent, nous ne pouvons en aucun cas autoriser la sélection et la mise en réserve de barres de combustible alors que cela entre dans le cadre des activités correspondant à une inspection *ad hoc*.

Nous ne pouvons être que gravement préoccupés par le fait que, dans votre télex, le Secrétariat de l'AIEA refuse de reconnaître l'existence de notre statut unique d'un point de vue juridique et objectif.

Notre statut unique résulte de la menace nucléaire des Etats-Unis et de la partialité du Secrétariat de l'Agence, et non d'une initiative que nous aurions prise nous-mêmes parce que cela nous arrangeait.

Si le Secrétariat de l'Agence continue à exiger des inspections au titre de l'accord de garanties et à exercer des pressions sans tenir compte de la réalité de notre statut unique, nous ne pourrions que prendre des mesures énergiques pour y faire face.

A l'heure actuelle, le déchargement du coeur est effectué de manière à conserver la possibilité technique de procéder ultérieurement à des mesures sur les barres de combustible en prévision de la levée de notre statut unique.

L'opération de déchargement du coeur se déroule conformément à la procédure que nous avons spécifiée et toutes ses étapes sont enregistrées correctement dans les relevés comptables et les relevés d'opérations.

Bien que nous ne soyons pas parvenus à un accord lors de la consultation de Pyongyang en mai dernier, nous chargeons quatre canaux par panier, en tenant suffisamment compte des exigences de l'Agence, et nous enregistrons les documents comptables et les documents d'exploitation pour faciliter la vérification ultérieure de l'Agence, alors que les exploitants n'ont pas besoin de le faire.

Par conséquent, les canaux d'origine des barres de combustible dans le panier et la position des barres dans les canaux de combustible peuvent être déterminés à tout moment.

C'est la seule méthode rationnelle de déchargement qui, à l'usage, s'est révélée adaptée à la situation actuelle.

Tous ces faits montrent que l'Agence conservera la possibilité technique de vérifier, lorsque notre statut unique sera levé, qu'il n'y a pas eu de détournement de matières nucléaires à partir du coeur du réacteur.

Nous avons expliqué en détail à l'équipe de l'Agence au cours de la consultation de Pyongyang l'intérêt de notre proposition du point de vue scientifique et technique.

L'équipe de l'Agence a reconnu l'intérêt théorique de notre proposition et a promis qu'elle nous informerait des résultats de son examen après son retour à Vienne.

Par conséquent, l'Agence aurait dû répondre à notre proposition sur la base d'un examen scientifique et technique.

Néanmoins, le Secrétariat de l'Agence, faisant preuve de parti pris politique, a fait précipitamment rapport au Conseil de sécurité de l'ONU, sur la base d'une évaluation injuste de notre proposition et sans l'avoir analysée, avant même que l'équipe de consultation ne soit revenue à Vienne.

D'autre part, le Conseil de sécurité de l'ONU, dans une déclaration de son Président, s'est lui aussi montré peu raisonnable en demandant instamment à la RPDC de ne procéder au déchargement que conformément aux exigences de l'AIEA.

Cela rappelle l'occasion où l'Agence et le Conseil de sécurité de l'ONU ont exercé des pressions sur nous en se livrant à un chantage avec les résultats de l'inspection de mars dernier.

Cela montre clairement que le Secrétariat de l'Agence n'est pas en mesure de résoudre équitablement notre problème nucléaire mais qu'il poursuit depuis le début un autre objectif politique qui est de nous étrangler selon un scénario préétabli.

Notre volonté de résoudre le problème nucléaire par le dialogue reste inchangée.

Nous pensons qu'il est heureux que le Secrétariat de l'Agence ait proposé une consultation par télex.

L'Agence devrait apporter une réponse scientifique et technique détaillée à notre proposition. L'équipe de consultation de l'Agence ayant promis qu'elle étudierait notre méthode destinée à laisser la possibilité technique de procéder ultérieurement à des mesures sur les barres de combustible et qu'elle nous informerait de ses conclusions.

Si l'Agence présente des observations constructives sur notre proposition concernant ce qui précède, nous les étudierons attentivement.

Espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, les assurances de notre très haute considération.

Choi Jong Sun
Directeur du Département des relations extérieures
Département général de l'énergie atomique
République populaire démocratique de Corée

**TELEX DU DIRECTEUR GENERAL DU DEPARTEMENT GENERAL DE L'ENERGIE
ATOMIQUE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

6 juin 1994, Pyongyang

A l'attention de M. Hans Blix
Directeur général, AIEA
Vienne (Autriche)

Monsieur le Directeur général,

Je regrette vivement que vous soyez parvenu à une conclusion hâtive selon laquelle l'AIEA ne pouvait donner l'assurance que des matières nucléaires n'étaient pas détournées, et que vous affirmiez que la possibilité technique de mesurer ultérieurement les barres de combustible venant du coeur du réacteur à la centrale nucléaire expérimentale de 5 MW avait disparu.

Nous avons accepté, il y a quelques jours, la proposition du Directeur général adjoint de l'Agence concernant la consultation par échange de télex au sujet de la campagne de réalimentation, et avons demandé à l'Agence de nous donner une réponse scientifique et technique à la méthode que nous avons proposée, qui préserve la possibilité technique de mesurer ultérieurement les barres de combustible.

Vous n'avez toutefois pas encore répondu à notre proposition, et vous avez fait tenir au Conseil de sécurité un rapport peu raisonnable dans lequel les faits étaient déformés, où vous médisez de nous comme si nous n'avions pas encore répondu à la lettre de l'Agence (S/1994/656, annexe).

Qui plus est, nous ne pouvons manquer de vous reprocher de ne tenir aucun compte de notre statut unique dû au fait que nous avons suspendu l'exécution de notre retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Or, ce statut unique a été créé et reconnu par les États-Unis d'Amérique et l'AIEA. C'est la raison pour laquelle ils ont accepté l'inspection au titre de la continuité des garanties, et jusqu'ici l'Agence a mené, non pas l'inspection de routine et l'inspection ad hoc en vertu de l'Accord de garanties, mais l'inspection pour la continuité des connaissances au titre des garanties.

Actuellement, la campagne de réalimentation est menée, elle aussi, en présence d'inspecteurs de l'AIEA et sous les dispositifs de surveillance et de confinement de l'AIEA sur la base des principes susmentionnés. Les inspecteurs de l'AIEA, qui sont présents au cours de la réalimentation, ont aussi reconnu qu'il n'y avait pas détournement de matières nucléaires du réacteur. Quant à la vérification de l'historique du coeur du réacteur dont parle l'Agence, le problème sera automatiquement résolu si notre statut unique nous est enlevé.

Actuellement, nous menons la campagne de réalimentation d'une façon qui préserve la possibilité de mesurer ultérieurement les barres de combustible, en partant de l'hypothèse que notre statut unique sera enlevé. L'opération de déchargement du combustible a été menée séquentiellement canal par canal, groupe de canaux par groupe de canaux, et 40 éléments venant de 4 canaux ont été déchargés dans un panier. Toutes les opérations de déchargement du coeur, y compris les numéros d'identification des paniers et des canaux, la configuration des barres dans un canal et la position des paniers dans la piscine de désactivation ont été consignées dans les dossiers de comptabilité et d'exploitation par des opérateurs et confirmées chaque jour par les inspecteurs de l'AIEA. Cela démontre bien que l'opération de réalimentation est menée d'une manière qui préserve la possibilité de reconstituer la configuration des canaux de barres de combustible et la séquence des barres dans le canal en cas de besoin. Il a été prouvé, non seulement en théorie, mais aussi par l'expérience, que cette méthode convenait pour préserver la possibilité technique d'analyses ultérieures.

C'est là la seule méthode rationnelle qui convienne à notre statut unique. Tous ces faits démontrent que l'Agence pourra vérifier, lorsque notre statut unique sera levé, si les matières nucléaires provenant du réacteur ont été ou non détournées dans le passé.

Néanmoins, vous dites dans vos rapports au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et au Conseil de sécurité que "toutes mesures futures seraient sans valeur pratique parce qu'elles reposeraient nécessairement sur les registres des opérateurs, qui sont invérifiables, et parce qu'il ne serait pas possible de reconstruire la configuration des barres de combustible dans le coeur". Ceci montre bien qu'une solution équitable à notre "problème nucléaire" ne vous intéresse aucunement, ce qui est bien conforme à votre position politique prédéterminée et pleine de prévention à notre égard.

Notre expérience pratique tirée d'inspections menées par l'Agence dans le passé montre que, plus nous acceptons les inspections de l'AIEA avec la meilleure volonté et la plus grande générosité possibles, plus l'Agence pose d'obstacles artificiels à la solution de notre problème, ce qui nous met dans une grave situation, et nous pose des conditions déraisonnables à chaque fois.

Nous avons exposé clairement notre position au cours de la réunion du Conseil des gouverneurs de février 1993 : les contradictions pourraient être résolues si l'Agence vérifiait les barres de combustible du coeur au cours de la campagne de réalimentation. Mais, à ce moment-là, le secrétariat de l'AIEA a fait objection à notre proposition, arguant que les contradictions ne pouvaient pas se résoudre de cette manière et amenant le Conseil à adopter la résolution concernant une inspection exceptionnelle de deux sites militaires ordinaires.

Après l'inspection de mars, le secrétariat de l'AIEA a informé le Conseil de sécurité de la question des activités d'inspection qui n'avaient pas pu être menées à bien, arguant lors du retour à Vienne de l'équipe d'inspection de l'Agence qui avait mené les activités pour la continuité des connaissances au titre des garanties qu'il était indispensable que l'Agence prélève des frottis de la boîte à gants pour le plutonium et procède à un levé gamma dans le bâtiment 3 du laboratoire de radiochimie pour vérifier l'absence de détournement de matières nucléaires.

Lorsque, par mesure d'exception, nous avons autorisé l'Agence à mener les activités d'inspection qu'elle n'avait pas pu mener à bien, elle nous a déclaré cette fois qu'il était indispensable de mesurer les barres de combustible venant du coeur, contrairement à ce qu'elle avait affirmé dans le passé.

D'un côté, l'équipe d'inspection de l'Agence est revenue sur l'accord concernant les échantillons archivés devant expliquer les disparités relevées au cours de l'inspection précédente, et de l'autre elle a déclaré qu'il lui était indispensable de mener une inspection exceptionnelle de deux sites militaires ordinaires pour vérifier que des matières nucléaires n'avaient pas été détournées.

Cela montre bien que le secrétariat de l'AIEA continue de se rallier aux États-Unis d'Amérique dans leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, de façon à ouvrir nos sites militaires ordinaires l'un après l'autre sous prétexte d'inspection.

L'évolution actuelle de la campagne de réalimentation ressemble fort à la campagne de pression menée par l'AIEA au début de 1993, lorsque l'Agence a inventé des "contradictions" inexistantes sur la base de rapports erronés fournis par une tierce partie et nous a imposé ce qu'elle a appelé l'inspection exceptionnelle de deux sites militaires ordinaires sur la base des dites "contradictions".

Je pense que des actes aussi peu raisonnables de la part de l'AIEA sont sans précédent dans l'histoire des garanties. Je tiens à vous rappeler que, pour ces raisons, nous ne pouvions pas faire autre chose que nous retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'année dernière.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons que douter que notre problème nucléaire puisse en fait être résolu par de nouvelles consultations avec l'AIEA.

Récemment, le secrétariat de l'AIEA a opposé des obstacles à nos activités nucléaires normales concernant l'opération de réalimentation au début de la campagne, évitant intentionnellement la présence de l'équipe d'inspection de l'AIEA. Par contre, à présent, il oppose un autre obstacle à une solution sans heurt de notre problème nucléaire en tirant une conclusion hâtive selon laquelle l'Agence ne peut pas donner l'assurance que les matières nucléaires ne sont pas détournées. Tout cela révèle un comportement extrêmement irresponsable et hâtif dans lequel la réalité objective a été intentionnellement faussée. En conséquence, le secrétariat de l'AIEA devra porter l'entière responsabilité des conséquences découlant de ces conclusions erronées et de ce comportement déraisonnable.

Si le secrétariat de l'AIEA rapporte notre problème nucléaire au Conseil de sécurité et continue à n'avoir recours qu'à la pression sur la base de sa conclusion hâtive selon laquelle toute possibilité technique de mesures ultérieures des barres de combustible a disparu, aggravant son inéquité et sa partialité, nous ne nous sentirons plus tenus par les obligations déraisonnables du secrétariat de l'AIEA et n'aurons d'autre choix que d'aborder la prochaine étape de nos activités nucléaires pacifiques.

Le Directeur général du Département
général de l'énergie atomique
République populaire démocratique de Corée
Pyongyang

PAK Yong Nam